

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3156

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Ecully

objet : Regualification de l'avenue Guy de Collongue - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3156**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Ecully

objet : **Requalification de l'avenue Guy de Collongue - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de la séance du 7 juillet 2003, le Conseil de communauté, par délibération n° 2003-1287, a individualisé une autorisation de programme de 150 000 € pour les études de l'aménagement de l'avenue Guy de Collongue à Ecully.

L'avenue Guy de Collongue, située sur la Commune d'Ecully, permet de relier Dardilly, halte ferroviaire des Mouilles, au centre d'Ecully. De même, elle assure la desserte du pôle d'enseignement et de recherche d'Ecully (PER). Le PER s'est constitué dans les années 1970 autour de l'Ecole centrale de Lyon et de l'Ecole de management. L'arrivée de nouveaux établissements (CESI, groupe textile) a conforté la place de ce pôle dans l'agglomération lyonnaise. Ce dernier compte 5 000 étudiants.

L'avenue Guy de Collongue constitue l'artère principale du PER et est aujourd'hui peu sécurisante, surdimensionnée et crée un effet de coupure entre les différents établissements présents sur le site.

Les objectifs de cette requalification visent, d'une part, à améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers (automobilistes, piétons, cyclistes, utilisateurs des transports en commun) et, d'autre part, à donner une identité plus urbaine à l'avenue Guy de Collongue et diminuer la sensation de coupure du campus :

- limiter l'ambiance "routière" de la voie,
- développer les dessertes modes doux (transport en commun et cycles),
- améliorer les liaisons piétonnes entre les établissements et assurer le confort des cheminements piétons, notamment en traversée de l'avenue,
- améliorer la lisibilité des accès aux parkings et l'accessibilité au stationnement sur les terrains privatifs du campus.

Au vu des objectifs fixés pour le projet, des diagnostics et études de déplacement déjà réalisés et après discussion avec les élus de la ville d'Ecully, du directeur du projet "Yin-Yang" de rapprochement Ecole centrale de Lyon/Ecole de management de Lyon, du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), le principe d'aménagement est le suivant :

- réduction de l'emprise routière sur l'ensemble de l'avenue : 2 x 1 voie à 6,5 m (suppression des tourne-à-gauche) et suppression des stationnements (8 places) au cœur du campus,
- création de bandes cyclables,
- élargissement des trottoirs pour accueillir confortablement les usagers, notamment au droit des arrêts bus,
- repositionnement plus judicieux et mise aux normes des quais bus pour accueillir les nouveaux bus articulés d'ATOUBUS et création de 2 zones de régulation de bus au niveau de l'entrée de l'Ecole centrale,
- création de 3 plateaux surélevés : 2 aux extrémités du campus pour marquer les 2 portes d'entrées sur le campus et 1 au niveau du parvis de l'EM Lyon afin de recouper le futur mail piétons-cycles du campus (début des

études du mail piéton par le campus mai 2012) et les cheminements piétons existants reliant les parking privatifs du campus.

- création de poches de stationnement latéral dans les sections nord et sud de l'avenue,
- création de bandes plantées lorsque l'emprise de la rue est suffisante,
- modification des carrefours à feux existants pour tenir compte de la circulation des bus,
- mise en sécurité du carrefour avec le chemin de Charbonnières pour permettre les traversées piétonnes avec création d'un carrefour à feux,
- aménagements de sécurité sur la section sud du chemin du petit bois pour accompagner l'accès au parking Saint Louis : mise en place de butte-roue pour protéger les piétons,
- revalorisation de la signalétique du campus.

En parallèle à cet aménagement, des travaux d'enfouissement des réseaux et la reprise du réseau d'éclairage public seront menés par le Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) pour le compte de la Commune et une infrastructure Réseau mutualisé de télécommunications (RMT) sera créée.

Le coût total des travaux de voirie pour la requalification de l'avenue s'élève à 3 000 000 € TTC. Ces travaux seront réalisés par marchés passés par voie d'appel d'offres.

La demande d'individualisation d'autorisation de programme correspond au financement des travaux de voirie à prévoir dans le cadre du projet pour un coût total estimé à 3 000 000 € TTC.

Le montant global de l'opération est estimé à environ 3 150 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement de l'opération de requalification de l'avenue Guy de Collongue à Ecully.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 0P09O0820 individualisée le 7 juillet 2003.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 3 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparties selon l'échéancier suivant :

- 240 000 € TTC en 2012,
- 2 500 000 € TTC en 2013,
- 260 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 3 150 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.